

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Roquebrussanne sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Action mutualisée Interparc tourisme 2020-2021*

Délibération N° 270-2020

Membres en exercice : 35

Membres présents : 26

Pouvoirs : 2

Excusés, absents : 7

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Blandine MONIER

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Laurence GAUD

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Sébastien BOURLIN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LE METER

Claude FABRE

Helene VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Andrée SAMAT

Patricia SAEZ

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Vincent AYALA ; Madame Monique CHAMLA ; Monsieur Gilles-olivier PAYAN ; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.

Vus :

- Le code général des collectivités territoriale ;
- les statuts du PNR de la Sainte-Baume,
- la Convention 2018-2019, développement d'une offre touristique « Parc naturel régional » en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Considérant que,

Depuis 2011, les Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagnent les professionnels du tourisme dans une démarche de progrès au travers du volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable et de la marque Valeurs Parc naturel régional.

Le réseau des entreprises engagées auprès des Parcs pour un tourisme est en croissance permanente. Les 227 entreprises porteuses de la marque Valeurs Parc naturel régional® représentent aujourd'hui 296 prestations touristiques, plus de 7000 lits touristiques et près de 1400 emplacements de camping. Le réseau compte également depuis 2019 une dizaine de séjours Valeurs parcs développés dans un premier temps dans le parc du Queyras et dont le déploiement se poursuit en 2020 sur l'ensemble des parcs.

La méthodologie commune nécessaire à ces accompagnements comprend plusieurs étapes (diagnostic, ateliers pratiques, audit) confiées entre 2011 et 2014 à un groupement de bureaux d'étude puis internalisées en 1.7 équivalent temps plein entre 2014 et 2016 avec une prolongation de 2017 à 2019. Cette mission internalisée a également donné la possibilité de mieux répondre aux besoins des professionnels du tourisme des territoires en accordant également du temps à la promotion de l'offre et l'émergence de nouveaux projets mutualisés comme Chemins des Parcs© notamment.

Depuis 2018, l'interparc tourisme co-pilote la mise en place de la future filière écotourisme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'Agence de Développement 04, affirmant ainsi la pertinence de la mutualisation pour permettre aux Parcs de devenir des acteurs clé du tourisme régional.

En 2019 une nouvelle convention intitulée « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme » signée par la Région pour un an, acte le passage à deux postes mutualisés en ETP, et la coordination du contrat de filière régional écotourisme.

Forts de ces résultats obtenus, le réseau des Parcs souhaite poursuivre la mutualisation de moyens humains et d'outils pour mener des actions collectives à l'échelle des 9 Parcs naturels régionaux visant à

- renforcer la qualification des entreprises touristiques ;
- structurer une offre écotouristique expérientielle autour de filières prioritaires ;
- animer, professionnaliser et valoriser le réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc ;
- coordonner et animer l'interparc tourisme ;
- coordonner le contrat de filière « écotourisme » régional ;

Toujours dans des perspectives de mutualisation, les Parcs souhaitent continuer à internaliser ces missions préalablement confiées aux bureaux d'étude afin de diminuer les coûts tout en optimisant la mise en œuvre et la cohérence du dispositif.

Le recensement de toutes les tâches nécessaires pour ce projet permet d'évaluer à 2 équivalents temps plein pour les Parcs. En sa qualité de chef de file, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume sollicite donc, pour le compte de tous les parcs naturels régionaux de la région Provence Alpes Côte d'Azur, l'appui du Conseil Régional à hauteur de 160 000€ sur un montant du projet évalué à 220 000€

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Salaires des techniciens et frais attachés	104 800 €	Région PACA	160 000 €
Développement de l'offre écotourisme au niveau local	50 000 €	Participation des pros	10 000 €
Animation réseau et accompagnement des pro	34 200 €	Participation des PNR	50 000 €
Valorisation/outils de com	31 000 €		
Total Dépenses	220 000 €	Total Recettes	220 000 €

Une convention sera signée entre les 9 Parcs, afin de bien établir les modalités de coopération et l'organisation globale du dispositif.

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- Autoriser le Parc naturel régional de la Sainte-Baume à solliciter une demande de financement auprès de la Région, conformément au plan triennal ci-joint, qui pourra, le cas échéant, être mis en œuvre sur une durée inférieure.

- Donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Conformément aux statuts du syndicat mixte

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président


Michel GROS

